



Compte rendu du Comité de Programmation Leader Jeudi 8 juillet, MONTBOYER

Etaient présents :

Collège public :

Pierre JAULIN, Jean-Yves AMBAUD, Michel DUBREUIL, Jean-Pierre BARBOT, Michel NAULEAU, Jean-Marie RIBEREAU, Jean-Christophe HORTOLAN, Joëlle JAULIN,

Collège privé :

Charles AUDOIN, Jean-Michel MOUNIER, Eric GRESSIEN, Christelle VILA, Michel DUBOJSKI, Christian BOURDIER, Jean-François RINEAU, Pierre-Marie BOURLON

Assistaient également : Angélique CHASSELOUP, Mélanie ADAM, Mickaël PASQUIER

1. VERIFICATION DU DOUBLE QUORUM

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du GAL :

- Jean-Christophe HORTOLAN : Conseiller régional référent pour le Sud Charente
- Christelle VILA : Vice Présidente de l'association Champ Bouletout

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 8 JUIN 2010

Monsieur le Président du GAL rappelle que le compte rendu a été envoyé par mail le 22 juin 2010

➔ **Aucune remarque n'est effectuée, le compte rendu est validé à l'unanimité**

3. COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le Centre Social et Culturel du Pays de Chalais, est absent du comité de Programmation depuis le 3 novembre 2008.

Un courrier leur a été adressé afin de connaître leurs intentions. Il est resté sans réponse.

Pierre JAULIN propose de procéder à un remplacement car ces absences répétées rendent difficiles l'obtention du double quorum.

Il lance un appel aux membres du GAL pour trouver une structure remplaçante. Un choix sera fait lors de la prochaine réunion.

➔ **Les membres du GAL décident à l'unanimité de remplacer le Centre Social du Pays de Chalais**

4. COOPERATION

Une délégation d'élus portugais est venue en Sud Charente du vendredi 11 au lundi 14 juin pour nous présenter 3 projets :

« Zethoven »

Les partenaires : Raia Historica, Salamanque (Espagne)

Le projet : Élaboration d'un CD musical entre jeunes des différents territoires qui ne connaissent pas ou qui n'ont pas accès à la musique.

Modalités de mises en œuvre : Les élèves auront de 8 à 11 ans. Nombre de 30 à 40 par territoire

Sélection par un professeur portugais, enregistrement au Portugal, puis concerts dans les territoires respectifs (un est prévu devant le Président de la République Portugaise).
Edition d'un CD avec livret d'accompagnement pédagogique.

Le GAL est dans l'attente d'un budget plus précis pour se décider

« GREEN »

Évaluation du potentiel énergétique des différents territoires (géothermie et éolien en particulier pour le Sud Charente)

Réalisation d'un site Internet recensant les différents potentiels.

L'objectif est de montrer aux entreprises, aux acteurs du territoire les potentialités de développement que peuvent offrir les territoires ruraux grâce aux énergies renouvelables.

Un membre du GAL souligne qu'il existe des études complémentaires pour l'éolien. Monsieur HORTOLAN précise que ces études ont été faites avec des anciennes éoliennes et que les actuelles nécessitent moins de vent.

Eric GRESSIEN fait remarquer que la société VALECO doit installer une éolienne.

Concernant la géothermie, Maisons Paysannes disposerait d'une étude

« Résidences »

C'est la suite du premier projet de coopération mené avec le GAL Raia Historica

Création d'un lieu de résidence, d'atelier de travail pour artisans d'art, artistes.

Ces lieux seront accessibles pour des visites, des ateliers pédagogiques, des rencontres entre les artistes et la population.

Eric GRESSIEN signale que les anciens ateliers Lavergne à St Romain peuvent accueillir des artistes en résidence.

Aucune autre remarque n'est effectuée, les membres du GAL donnent leur accord de principe pour ces 3 projets et autorisent le GAL à continuer à affiner ces 3 propositions.

5. BILAN FINANCIER DU PROGRAMME

Consommation avant comité :

43 dossiers de validés soit un montant de subvention de 444 226.11 €, ce qui correspond à 30 % de notre maquette.

Consommation après comité :

6 dossiers de présentés pour un montant FEADER de 25 998.61 €

Le % de consommation sera de 31 %. Aucune fiche action en surconsommation.

6. EXAMEN DES DOSSIERS COMPLETS

- EARL La laitière, transformation de produits laitiers

3 agriculteurs de Baignes envisagent de valoriser leur lait en développant la transformation et la vente en circuit court.

Chaque éleveur apporte son lait et récupère ses produits sous sa propre marque. La transformation sera assurée par un des membres de la SARL. Les produits seront identiques. La quantité de lait vendue en fin d'année sera la même entre les trois membres.

Les dépenses présentées : Le matériels de transformation : une écrémeuse, armoire étuvage, baratte, caisson de transformation

Projet éligible sur la fiche action 2 « Développer la vente directe ». Le taux maximum d'aides publiques est de 30 %.

Le montant des dépenses éligibles est de 30 409.96 €. L'aide sollicitée par le bénéficiaire est la même que celle proposée par le GAL soit 1 520.49 € ce qui correspond à 5 % des dépenses éligibles.

Avis réglementaire favorable de la DDT

⇒ Aucune remarque particulière n'est effectuée, le projet est validé à l'unanimité pour un montant de 1 520.49 €

- EARL La laitière, vente directe de produits laitiers

Ce deuxième dossier concerne la vente.

Les dépenses présentées sont : caisson réfrigéré pour véhicule, armoire frigo, vitrines pour marché.

Projet éligible sur la fiche action 5 « Développer l'agri tourisme en Sud Charente ». Le taux maximum d'aides publiques est de 60 %.

Le montant des dépenses éligibles est de 21 247.91 €. L'aide sollicitée par le bénéficiaire est la même que celle proposée par le GAL soit 2 124.79 € ce qui correspond à 10 % des dépenses éligibles.

Avis réglementaire favorable de la DDT

⇒ Aucune remarque particulière n'est effectuée, le projet est validé à l'unanimité pour un montant de 2 124.79 €

- Syndicat Mixte du Pays Sud Charente, réalisation d'une charte paysagère

Réalisation d'une charte paysagère à l'échelle du Pays Sud Charente.

Projet éligible sur la fiche action 9 « Préserver notre patrimoine naturel ». Le taux maximum d'aides publiques est de 100 %.

Le montant des dépenses éligibles est le montant HT de la dépense soit 40 100 € au lieu des 47 959.60 € présentés.

L'aide sollicitée est de 13 913.60 €. Le montant proposé par le service instructeur est de 11 633.44 € soit 29 % des dépenses éligibles. Avis réglementaire favorable de la DDT.

⇒ Aucune remarque particulière n'est effectuée, le projet est validé à l'unanimité pour un montant de 11 633.44 €

- Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, Valorisation pédagogique du site des carrières de TOUVERAC

Le CREN est gestionnaire d'une quarantaine d'hectares du site des carrières de Touvérac.

Des équipements spécifiques ont donc été installés et des animations à thème sont régulièrement organisées.

Le projet consiste en l'édition d'un livret pédagogique qui accompagne le sentier d'interprétation et également en la réalisation de panneaux rappelant la réglementation du site.

Projet éligible sur la fiche action 9 « Préserver notre patrimoine naturel ». Le taux maximum d'aides publiques est de 100 %.

Le montant des dépenses éligibles est le montant HT de la dépense soit 2 090.30 € au lieu des 2 500.00 € présentés. Le CREN bien qu'étant une association est considéré comme acteur public.

L'aide sollicitée est de 1 375 €, celle proposée par le GAL est de 1 149.67 € soit 55 % des dépenses éligibles.

Avis favorable de la DDT

Mélanie ADAM, représentante du CREN, n'assiste pas au débat et au vote

Certains membres du GAL font remarquer que ce site n'est pas assez signalisé. Aucun fléchage n'est fait à partir de la N10 du fait du vandalisme et de l'interdiction de baignade dans les étangs. Un fléchage dans Baignes pourrait être mis en place.

⇒ Le projet est validé à l'unanimité pour un montant de 1 149.67 €

- Commune de POUILLIGNAC, Restauration des fresques de l'église St Martin

La demande de subvention porte sur la restauration et la mise en valeur des fresques de l'église St Martin.

La commune de Poullignac adhère au circuit « art roman du Sud Charente ».

Projet éligible sur la fiche action 10 « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel ». Le taux maximum d'aides publiques est de 100 % avec une subvention maximum de 8 000 €.

Le montant des dépenses présenté est de 128 000 €, le montant éligible est de 32 581.50 €, les travaux de maçonnerie n'étant pas éligible.

L'aide sollicitée par le bénéficiaire est la même que celle proposée par le GAL soit 8 000.00 € ce qui correspond à 24.55% des dépenses éligibles.

Avis favorable de la DDT

Michel Nauleau n'assiste pas au débat et au vote.

⇒ Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité pour un montant de 8 000 €

- Association CAJOU, Festival Une terre pour vivre.

Du 2 au 9 octobre, CAJOU organise son 3^{ième} festival brésilien en Sud Charente.

Projet éligible sur la fiche action 10 « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel » sur la ligne soutien aux manifestations ayant le label éco festival de la Région Poitou-Charentes.

Le taux d'intervention est de 10 % des dépenses éligibles avec un taux maximum d'aides publiques de 100 %

La subvention étant plafonnée à 5000 € avec un montant plancher de 3000 €.

Le montant des dépenses présenté est de 16 902.20 €, le montant éligible est de 15 702.20 €, L'aide sollicitée est de 5 000.00 €, celle proposé par le service instructeur est de 1 570.22 € (10 % des dépenses éligibles).

Avis réglementaire défavorable de la DDT quant au financement Leader pour un montant proposé au GAL de 1 570.22 €. En effet, le dossier n'atteint pas le minimum de subvention de 3000 € mentionné dans la convention.

⇒ La subvention sollicitée n'atteignant pas le montant plancher, le dossier est ajourné.

Pierre JAULIN propose de revoir le montant plancher de 3 000 € du fait des changements dans les règles d'intervention en matière culturel, à savoir :

- un taux de 15 % sur les dépenses éligibles pour les saisons culturelles
- un taux de 10 % pour les autres manifestations

Après débat, les membres du comité de Programmation fixent le nouveau plancher à 1 000 € sur la fiche action 10 (323 E).

Ce changement sera notifié à la DRAAF, de manière à l'appliquer lors du prochain comité de Programmation.

7. Questions diverses

Prochaine réunion : dernière semaine de septembre ou 1^{ière} d'octobre